

CLX - Clear Extra Fast Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 04/03/2020

Date de révision: 04/03/2020

Version: CLX-2020a

RUBRIQUE 1: Identification

Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CLX - Clear Extra Fast Hardener
Code du produit : EH-CLX, EH-CLX-1, EH-CLX-2, EH-CLX-3, EH-CLX-4, EH-CLX-5, EH-CLX-6, EH-CLX-7, EH-CLX-8, CLX-D, CLX-T

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 888-377-6738 or 989-684-7286

www.prosetepoxy.com

Distributeur

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4 (Voie orale)
Skin Corr. 1B
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1
Aquatic Acute 3
Aquatic Chronic 3

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS)



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement (GHS)

Danger

Mentions de danger (GHS)

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS)

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

CLX - Clear Extra Fast Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Toxicité aiguë inconnue

30 pourcent du mélange consiste(nt) en composants de toxicité aiguë inconnue (Oral)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substances

Non applicable

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	(N° CAS) 2579-20-6	30-60
Alcool benzylique	(N° CAS) 100-51-6	10-30
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine	(N° CAS) 60112-98-3	10-30
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	(N° CAS) 2855-13-2	1-5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation** : En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Premiers soins après ingestion** : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation** : Provoque des brûlures des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire** : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. . Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/effets après ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie** : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines volatiles. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Phénoliques. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux celluloseux. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.
- Réactivité** : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

CLX - Clear Extra Fast Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ne pas utiliser de la sciure, des copeaux de bois ou d'autres matériaux celluloseux pour absorber le déversement, puis qu'il y a un risque de combustion spontanée.

Procédés de nettoyage : Ventiler la zone. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 40 °F (4 °C). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI). N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Lorsque mélangé aux agents de durcissement présents en grandes quantités, ce produit peut causer une réaction exothermique capable de générer suffisamment de chaleur pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger de l'humidité.

Température de conservation : Ne pas conserver à des températures dépassant 90°F (32°C).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)
Non applicable
Alcool benzylique (100-51-6)
10 ppm (AIHA-WEEL)
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)
Non applicable
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)
Non applicable

CLX - Clear Extra Fast Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair
Couleur	: Limpide
Odeur	: ammonia-like
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11,1
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 400 °F (204 °C) (760 mm/Hg)
Point d'éclair	: > 200 °F (93 °C) Estimation basée sur des produits similaires
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,03 (eau = 1)
Masse volumique	: 8.58 lb/gal (1.03 kg/L)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 378 mm ² /s @ 20 °C (68 °F)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.

CLX - Clear Extra Fast Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Matières incompatibles : Acides. matières comburantes. Composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Oxydes d'azote. Amines volatiles. Ammoniac. Acide nitrique. Phénoliques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)	
DL50 orale rat	700 – 780 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1700 mg/kg

Alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale rat	1620 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 4,18 mg/l/4h (aérosol)

Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)	
Se reporter au 1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) pour ces données	

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
DL50 orale rat	1030 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,01 mg/l/4h brouillards

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé.
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: 11,1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 11,1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.
Cancérogénicité : Non classé.
Toxicité pour la reproduction : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.
Danger par aspiration : Non classé.

CLX - Clear Extra Fast Hardener	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	378 mm ² /s @ 20 °C

Symptômes/effets après inhalation : Provoque des brûlures des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. . Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CLX - Clear Extra Fast Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 poisson 1	460 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Especies: Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnie 1	23 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Especies: water flea)
CL50 poissons 2	10 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Especies: Lepomis macrochirus [statique])
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
CE50 Daphnie 1	14,6 – 21,5 mg/l (Exposure time: 48 h Especies: Daphnia magna [semi-statique])

Persistance et dégradabilité

CLX - Clear Extra Fast Hardener	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

CLX - Clear Extra Fast Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,79 (23 °C)

Mobilité dans le sol

CLX - Clear Extra Fast Hardener	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

Nom	CAS-No.	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	2579-20-6	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3
Alcool benzylique	100-51-6	Non classé
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine	60112-98-3	Se reporter au 1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) pour ces données
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éliminer le produit conformément aux réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN2735
Désignation officielle de transport (DOT/TMD) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.
Classe (DOT/TMD) : 8 - Classe 8 - Matériel corrosif 49 CFR 173.136
Groupe d'emballage (DOT/TMD) : III

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 2735
Désignation officielle de transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives

CLX - Clear Extra Fast Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Groupe d'emballage (IMDG) : III
Polluant marin : Non

Transport par air

Conformément aux exigences de IATA
N° ONU (IATA) : 2735
Désignation officielle de transport (IATA) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.
Classe (IATA) : 8 - Corrosifs
Groupe d'emballage (IATA) : III
Polluant marin : Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)	
Flag réglementaire EPA TSCA	PMN - PMN – indique une substance PMN XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Réglementations internationales

1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)
Inscrite dans le TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory - Inventaire taïwanais des produits chimiques)
Alcool benzylique (100-51-6)
Inscrite dans le TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory - Inventaire taïwanais des produits chimiques)
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)
Inscrite dans le TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory - Inventaire taïwanais des produits chimiques)
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)
Inscrite dans le TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory - Inventaire taïwanais des produits chimiques)

Réglementations des Etats - É-U

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme cause de cancer, de trouble du développement et/ou de la reproduction

Alcool benzylique (100-51-6)
U.S. - Massachussets - Liste Right To Know U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

RUBRIQUE 16: Autres informations

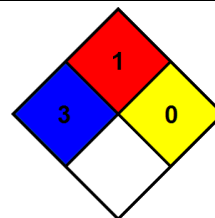
Date d'émission : 04/03/2020
Date de révision : 04/03/2020
Autres informations : Aucun.

CLX - Clear Extra Fast Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Danger pour la santé NFPA : 3
Danger d'incendie NFPA : 1
Réactivité NFPA : 0



Notation de danger

Santé : 3 Danger sérieux
Inflammabilité : 1 Danger léger
Physique : 0 Danger minime

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.